

Les salariés sollicitent AVENIR suite aux pertes en rémunération

Les accords d'entreprise en dessous de la Loi ou de la branche doivent être motivés par une raison intelligible et non par la dépendance des signataires de la direction. En dernier lieu, TRAUD UNION et S3I qui bénéficient de la complaisance de la direction pour attaquer les représentants du personnel dans l'entreprise, ont signé un accord "travail en équipe" en dessous des normes légales à SOPRA STERIA I2S malgré les alertes du syndicat AVENIR.

Dans cet accord, la direction et sa Compagnie ont créé une notion de vacation de remplacement afin de pouvoir solliciter à tout moment un salarié de l'équipe pour remplacer son collègue absent mais sans lui payer cette période d'astreinte. Légalement, l'astreinte correspond à une période pendant laquelle le salarié doit être en mesure d'intervenir pour accomplir un travail au service de l'entreprise.

La direction & Cie n'exposent aucune motivation valable pour justifier ce renoncement aux droits des salariés. Or, à l'épreuve, l'accord apparaît scandaleux puisque selon les salariés qui ont agi collectivement et par écrit, indiquent :

"L'écart de revenu est encore plus grand quand on regarde la différence de revenu (calculs réalisés pour un taux horaire de 19,19 €) :

153 Euros pour une astreinte de jour, 183 Euros pour une astreinte de nuit alors qu'en vacation de remplacement l'indemnité n'est que 9 Euros de jour et 39 Euros de nuit.

AVENIR agit à chaque demande des salariés. Nous avons immédiatement relayé auprès de la direction générale la demande des salariés et nous attendons sa réponse.

Les actions AVENIR de défense individuelle et collective des salariés sont honnêtes, clairement déclarées et leurs résultats sont visibles (arrêt de la Cour d'Appel de février 2020). Récemment nous avons obtenu les droits des salariés I2S aux jours de repos ...

Vous pouvez nous contacter pour un renseignement ... ou prendre RDV (Lundi avant-midi et Mercredi après-midi).



Contactez-nous pour vos droits

info@avenir-soprasteria.com

06.06.40.48.82



La direction est FURAX : AVENIR empêche sa mainmise sur les élus

Le syndicat AVENIR dérange fortement la direction de SOPRA STERIA depuis plus de 17 ans en raison de son indépendance totale de l'employeur et de son efficacité dans la défense des intérêts individuels et collectifs des salariés ... d'abord à l'amiable ... et si besoin par des saisines judiciaires ou des actions sur le terrain ...

Le syndicat AVENIR fait face à tout abus du Management qui porte atteinte à vos droits. Le bouche à oreille permet aux salariés de connaître nos résultats depuis 2006 dans l'entreprise et des solutions apportées ... y compris lorsque la mauvaise foi ne laissait pas de chances au salarié.

Que dire d'un employeur :

1. qui est injuste et n'augmente pas pendant plusieurs années une grande partie de ses salariés ... et qui a admis ses dérives grâce aux actions d'AVENIR ... avant ou après action ...
2. qui double ses dividendes et les augmentations du haut management dit DHG alors qu'il retient les augmentations des autres salariés en période de forte inflation ... tout en maintenant à SSG la participation aux résultats à zéro en utilisant son ingénierie fiscale ...
3. qui couvre des agissements de harcèlement sexuel et sexistes y compris des gestes de bras d'honneur réitérés en réunion officielle du CSE SOPRA STERIA GROUP d'élu Traid Union à l'égard d'élu(e)s CFDT ...
4. qui dénigre des élus actifs dans l'entreprise chaque fois qu'il est gêné par une demande de droit ...
5. qui peut mettre ainsi l'entreprise et ses salariés en péril ... par ses excès et ses abus sur certains salariés ... y compris lorsqu'il reproche à une infirmière qu'elle ait pu contacter un inspecteur du travail ...



Les salariés ne cautionnent pas les mougeons qui produiront une société Low Cost

Lorsque le syndicat AVENIR interpelle la direction, ses protégés Traid Union & Cie attaquent le syndicat AVENIR et ses représentants et les agressent par tous les moyens diffamatoires et les combines machiavéliques tant dans l'entreprise qu'auprès des autorités. Ceci ne peut prospérer. Le syndicat AVENIR porte plainte pénalement et laisse aux autorités le soin d'enquêter sur les dérives démontrées notamment par les bras d'honneur impunis !

Récemment, un élu Traid Union s'est vanté à l'entrée de la réunion du CSE qu'il est facile de prétendre un harcèlement et il a conseillé à ses collègues de jouer là-dessus. Un élu en a été témoin et en a fait état dans la réunion du CSE immédiatement.

L'élu Traid Union a dû admettre ses méfaits mais a reproché aux élus d'en avoir parlé alors que ceci s'est déroulé dans le hall d'entrée et en dehors de la réunion du CSE. La direction était perplexe !



C'est cela la réalité du slogan Traid Union « vous défendre autrement », c'est en réalité un bras d'honneur aux salariés et aux valeurs humaines et républicaines. C'est honteux.

Tout leur est permis, insulter, mentir, accuser, diffamer, déformer les faits dans les PV du CSE, faire des gestes de bras d'honneur en réunion ... En fonction des agissements de déformation de la vérité avec pour le moins la complaisance de l'employeur, la question d'indépendance de Traid Union doit être soumise à la justice à nouveau dans l'intérêt des salariés.

En effet, lorsque la question d'indépendance de Traid Union a été présentée au Tribunal d'Instance de Versailles il y a quelques années, ce tribunal a statué par jugement sur l'absence de démonstration d'indépendance de cet organisme vis-à-vis de l'employeur et a annulé en conséquence la désignation du représentant Traid Union .

Il est à craindre que Traid Union soit révélé être le syndicat des bras d'honneur aux droits des salariés et aux valeurs républicaines. Quel(le) salarié(e) accepterait un syndicat de bras d'honneur couvert par l'employeur pour représenter ses droits ?



Avec AVENIR, devenez membre du CSE aux élections professionnelles 2023

Depuis 2006, le syndicat AVENIR est le syndicat de confiance des salariés et leur permet de repérer les représentants du personnel compromis et affidés à la direction. [Contactez nous pour les élections d'octobre 2023.](#)

Dans son tract d'avril, Traid Union accuse le syndicat AVENIR de mettre régulièrement en cause le professionnalisme, la probité et l'intelligence de la direction ... soit exactement les termes d'un courrier non-public de la direction au syndicat AVENIR de juillet 2022 et qui a été plié par l'inspection... Ainsi Traid Union accède par télépathie aux idées et aux envies de l'employeur ... Etonnant ? N'est-il pas ? ... C'est magique !

Alors que la direction et ses affidés dénigrent AVENIR, notre syndicat s'attache à obtenir vos droits par les moyens internes ... ou par les saisines prud'homales. Pour vos droits collectifs structurants, nous avons entamé une procédure collective concernant :

1. Les entretiens professionnels et vos droits qui en découlent
2. Les primes sur objectifs / les salaires variables
3. Le temps de travail
4. Les droits des salariés en forfait jours
5. La sécurité santé des salariés et les obligations en la matière

Après mise en demeure fin janvier 2023, l'assignation sera délivrée en juin 2023 et les dés seront lancés. Le syndicat AVENIR est étanche aux agressions et aux pressions de l'employeur ... Il le restera pour permettre aux salariés d'avoir une référence fiable et une assistance efficace.

**REJOINS-
NOUS!** Info@avenir-soprasteria.com

AVENIR

Tu veux devenir représentant du personnel et prendre part positivement aux décisions importantes de l'entreprise ?

AVENIR t'offre le cadre et les moyens aux élections professionnelles 2023.

Nos représentants sont formés (ELEGIA Formation) et sont soutenus dans l'exercice de leur mandat par les moyens importants d'AVENIR et ses résultats depuis 2006.

Avec AVENIR, pas de BLA BLA que des résultats et des actions efficaces dans l'intérêt des salariés.

Avenir est une équipe 100% Salariés, Indépendants et Engagés.

